

Premières Informations



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE — Division Salaires et conventions salariales

Numéro 105 - NOVEMBRE 1988

Résultats de l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre au 1^{er} juillet 1988

Les résultats ci-après, sont établis à partir des questionnaires reçus au 5 septembre 1988 pour l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre de juillet 1988. Il est rappelé que cette enquête porte sur les établissements de 10 salariés et plus.

L'échantillon des établissements enquêtés a été enrichi et l'exploitation informatique a subi des modifications. Ces améliorations ne sont pas sans conséquences sur les niveaux moyens des variables observés. L'actualisation des pondérations a également modifié la structure des effectifs par catégories socio-professionnelles. C'est pourquoi, en avril 1988, l'enquête a été réalisée sous la forme ancienne et sous sa nouvelle forme : ceci permet de présenter ici d'avril 1988 à juillet 1988 des évolutions de grandeurs homogènes.

Les indices de salaires sont à présent basés en avril 1988. Cette base 100 « nouvel échantillon » est légèrement décalée par rapport au point d'avril 1988 « ancien échantillon » déjà publié, car les établissements du nouvel échantillon ont répondu plus tardivement. C'est pourquoi les évolutions trimestrielles de janvier à avril 1988 ont été quelque peu rectifiées pour pouvoir raccorder les séries d'indices « ancien échantillon » et « nouvel échantillon ».

- **la durée hebdomadaire effective du travail** est en hausse par rapport au trimestre précédent. Elle s'établit en moyenne à 39,05 heures pour l'ensemble des salariés, 38,85 heures pour les employés et 39,20 heures pour les ouvriers;
 - **l'indice des effectifs salariés**, corrigé des variations saisonnières et du biais qui affecte cet indicateur, est en hausse de 0,1 % dans les secteurs marchands non agricoles au cours du deuxième trimestre 1988. Sur douze mois, la hausse des effectifs est de 0,7 %;
 - **L'indice des taux de salaire horaire ouvrier** progresse de 0,9 % au cours du deuxième trimestre 1988, ceci porte l'augmentation sur le premier semestre 1988 à 1,7 % et sur les douze derniers mois à 3,4 %.
- Sur la même période, de juillet 1987 à juillet 1988, les prix progressent de 2,7 %.



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE
1, place de Fontenoy - 75700 PARIS — Téléphone : 40.56.51.62

La durée hebdomadaire effective du travail

Elle s'établit en moyenne à 39,20 heures pour les ouvriers et 38,85 heures pour les employés soit une moyenne de 39,05 heures pour l'ensemble des salariés des secteurs non agricoles (semaine du 4 au 10 juillet 1988).

Au cours du second trimestre 1988, la durée hebdomadaire effective du travail progresse de 0,10 heures chez les ouvriers et reste stable pour les employés.

Durée hebdomadaire effective du travail⁽¹⁾ — Série brute

Unité : heure

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	1987	1988		1988 ⁽²⁾	
	Octobre	Janvier	Avril	Avril	Juillet
OUVRIERS					
U02 à U06 Industrie non compris le bâtiment	38,70	38,70	38,70	38,75	38,85
U02 à U07 Industrie y compris le bâtiment	38,90	38,85	38,85	38,90	39,00
U08 à U14 Tertiaire	39,60	39,55	39,60	39,60	39,65
U02 à U14 Activités retenues dans l'indice salaire ⁽³⁾	39,10	39,05	39,10	39,15	39,25
U02 à U14 Ensemble des secteurs non agricoles	39,10	39,05	39,05	39,10	39,20
EMPLOYÉS					
U02 à U06 Industrie non compris le bâtiment	38,55	38,55	38,60	38,60	38,60
U02 à U07 Industrie y compris le bâtiment	38,65	38,70	38,70	38,70	38,70
U08 à U14 Tertiaire	38,95	38,95	39,00	38,95	38,95
U02 à U14 Ensemble des secteurs non agricoles	38,85	38,85	38,85	38,85	38,85
OUVRIERS ET EMPLOYÉS					
U02 à U06 Industrie non compris le bâtiment	38,65	38,65	38,65	38,70	38,75
U02 à U07 Industrie y compris le bâtiment	38,80	38,80	38,80	38,85	38,90
U08 à U14 Tertiaire	39,15	39,15	39,15	39,15	39,20
U02 à U14 Ensemble des secteurs non agricoles	38,95	38,95	38,95	39,00	39,05

(1) — La durée hebdomadaire du travail appréhendée dans la nouvelle enquête est plus sensible qu'antérieurement aux variations conjoncturelles d'activité.

(2) — Nouvel échantillon.

(3) — Voir notes du tableau donnant les indices des taux de salaire horaire des ouvriers.

Répartition des salariés selon la durée du travail⁽¹⁾

En pourcentage

	Durée hebdomadaire du travail (heure)	Moins de 35 heures	35 heures à moins de 38 heures	38 heures à moins de 39 heures	39 heures	Plus de 39 heures à moins de 40 heures	40 heures à moins de 42 heures	42 heures à moins de 44 heures	44 heures et plus	TOTAL
1 — OUVRIERS										
1988 Janvier	39,05	1,0	7,5	19,9	51,4	1,9	12,2	4,6	1,5	100,0
Avril	39,10	1,1	7,0	20,2	51,4	2,0	11,5	5,3	1,5	100,0
Avril ⁽²⁾	39,15	1,0	6,7	18,6	52,7	2,0	11,7	5,5	1,8	100,0
Juillet ⁽²⁾	39,25	0,8	6,2	17,9	53,0	1,9	11,4	6,2	2,6	100,0
2 — EMPLOYÉS										
1988 Janvier	38,85	0,2	7,3	22,7	59,3	1,8	6,8	1,4	0,5	100,0
Avril	38,90	0,3	6,5	22,5	60,2	1,7	6,6	1,6	0,6	100,0
Avril ⁽²⁾	38,90	0,3	6,4	21,8	61,3	1,6	6,4	1,6	0,6	100,0
Juillet ⁽²⁾	38,90	0,2	6,5	21,8	61,7	1,5	6,1	1,6	0,6	100,0

(1) — Non compris : combustibles minéraux solides, gaz, électricité, S.N.C.F. et R.A.T.P.
(2) — Nouvel échantillon.

La remise à niveau de l'échantillon enquêté a légèrement modifié la répartition des salariés selon la durée du travail, essentiellement pour les ouvriers. L'horaire hebdomadaire de 38 à 39 heures reste cependant toujours de plus en plus pratiqué; il concerne près de 71 % des ouvriers et plus de 83 % des employés.

Durée hebdomadaire effective du travail⁽¹⁾ — Série brute^(*)

Unité : heure

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NAP 73 : Niveaux 40 et 100 ⁽²⁾	N° de ligne	OUVRIERS		EMPLOYÉS		ENSEMBLE DES SALARIÉS	
		1988		1988		1988	
		Avril	Juillet	Avril	Juillet	Avril	Juillet
T02 Industries de la viande et du lait	1	39,05	39,15	38,95	39,00	39,00	39,10
T03 Industrie des autres produits alimentaires	2	39,10	39,30	38,85	38,90	39,00	39,15
T04 Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction	3	38,30	38,30	38,60	38,60	38,35	38,35
T05 Production de pétrole et de gaz naturel	4	37,50	37,70	38,40	38,35	38,20	38,25
T06 Électricité, gaz et eau ⁽³⁾	5	38,00	38,00	38,00	38,00	38,00	38,00
T07 Production de minerais et métaux ferreux. Première transformation de l'acier	6	37,90	37,95	37,85	37,85	37,90	37,95
T08 Production de minerais, métaux et demi-produits non ferreux	7	38,05	38,15	38,35	38,40	38,15	38,25
T09 Production de matériaux de construction et miné- raux divers	8	39,35	39,35	39,10	39,10	39,25	39,25
T10 Industrie du verre	9	38,55	38,35	38,95	38,90	38,65	38,50
T11 Chimie de base, fibres artificielles et synthétiques.	10	37,60	37,60	38,05	38,00	37,85	37,80
T12 Parachimie et industrie pharmaceutique	11	38,35	38,40	38,35	38,40	38,35	38,40
<i>dont : Parachimie — 18 —⁽²⁾</i>	12	38,20	38,25	38,15	38,20	38,15	38,20
<i>Industrie pharmaceutique — 19 —</i>	13	38,65	38,70	38,65	38,65	38,65	38,65
T13 Fonderie et travail des métaux	14	38,90	39,05	38,85	38,90	38,90	39,00
T14 Construction mécanique	15	38,90	39,05	38,75	38,75	38,85	38,90
T15 Construction électrique et électronique	16	38,30	38,40	38,50	38,55	38,40	38,50
T16 Construction de véhicules automobiles et d'autres matériels de transport terrestre	17	38,70	39,05	38,70	38,65	38,70	38,95
T17 Construction navale et aéronautique, armement .	18	38,45	38,50	38,00	38,05	38,15	38,25
T18 Industrie textile et habillement	19	38,95	39,05	39,10	39,10	39,00	39,05
<i>dont : Industrie textile — 44 —</i>	20	38,95	38,90	39,10	39,05	39,00	38,95
<i>Industrie de l'habillement — 47 —</i>	21	39,00	39,20	39,10	39,20	39,00	39,20
T19 Industrie du cuir et de la chaussure	22	38,90	39,25	39,10	39,10	38,95	39,20
T20 Bois, meubles, industries diverses	23	39,15	39,25	38,95	39,10	39,10	39,20
<i>dont : Travail mécanique du bois — 48 —</i>	24	39,45	39,55	39,20	39,35	39,40	39,50
<i>Industrie de l'ameublement — 49 —</i>	25	39,25	39,35	39,20	39,25	39,25	39,35
T21 Industrie du papier et du carton	26	38,55	38,60	38,85	38,90	38,65	38,70
T22 Imprimerie, presse, édition	27	38,75	38,70	38,95	38,90	38,85	38,80
T23 Industries du caoutchouc et de la transformation des matières plastiques	28	38,75	38,75	38,90	38,95	38,80	38,80
<i>dont : Industrie du caoutchouc — 52 —</i>	29	38,45	38,45	38,90	38,95	38,60	38,60
<i>Transf. des matières plastiques — 53 —</i>	30	38,95	38,95	38,85	38,90	38,90	38,95
T24 Bâtiment, génie civil et agricole	31	39,55	39,70	39,45	39,45	39,50	39,65
T25 Commerce de gros alimentaire	32	39,60	39,75	39,05	39,10	39,35	39,40
T26 Commerce de gros non alimentaire	33	39,40	39,45	39,00	39,00	39,10	39,10
T27 Commerce de détail alimentaire	34	39,35	39,25	38,70	38,70	38,85	38,85
T28 Commerce de détail non alimentaire	35	39,50	39,55	38,95	38,95	39,00	39,05
T29 Réparation et commerce de l'automobile	36	39,70	39,75	39,40	39,40	39,55	39,55
T30 Hôtels, cafés, restaurants	37	40,65	40,75	40,50	40,50	40,55	40,60
T31 Transports	38	39,85	39,90	38,90	38,90	39,45	39,50
T33 Services marchands rendus principalement aux entreprises ⁽⁴⁾	39	39,20	39,20	38,90	38,90	38,95	38,90
T35 Location, crédit-bail immobilier	40	38,90	38,90	38,80	38,80	38,85	38,85
T36 Assurances	41	n. s.	n. s.	38,05	38,05	38,05	38,05
T37 Organismes financiers	42	n. s.	n. s.	38,85	38,85	38,85	38,85
Regroupements :							
U02 Industries agricoles et alimentaires	43	39,05	39,20	38,90	38,95	39,00	39,10
U03 Énergie	44	38,10	38,10	38,15	38,10	38,10	38,10
U04 Industries des biens intermédiaires	45	38,65	38,70	38,60	38,60	38,60	38,65
U05 Industries des biens d'équipement	46	38,60	38,80	38,50	38,55	38,60	38,70
U06 Industries des biens de consommation courante.	47	38,90	39,00	38,80	38,85	38,90	38,95
U07 Bâtiment, Génie civil et agricole	48	39,55	39,70	39,45	39,45	39,50	39,65
U08 Commerce	49	39,45	39,50	38,90	38,90	39,05	39,05
U10 Services marchands	50	39,50	39,55	39,15	39,15	39,30	39,30
U11 Location et crédit-bail immobilier	51	38,90	38,90	38,80	38,80	38,85	38,85
U12 Assurances	52	n. s.	n. s.	38,05	38,05	38,05	38,05
U13 Organismes financiers	53	n. s.	n. s.	38,85	38,85	38,85	38,85
U02 à U06 Industrie non compris le bâtiment	54	38,75	38,85	38,60	38,60	38,70	38,75
U02 à U07 Industrie y compris le bâtiment	55	38,90	39,00	38,70	38,70	38,85	38,90
U08 à U14 Tertiaire	56	39,60	39,65	38,95	38,95	39,15	39,20
U02 à U14 Ensemble des secteurs non agricoles	57	39,10	39,20	38,85	38,85	39,00	39,05

(1) — La durée hebdomadaire du travail appréhendée dans la nouvelle enquête est plus sensible qu'antérieurement aux variations conjoncturelles d'activité.

(2) — Entre tirets, niveau 100 de la NAP 73 (Nomenclature d'Activités et de Produits de 1973).

(3) — Non compris la distribution d'eau et de chauffage urbain.

(4) — Non compris le travail temporaire. NAP 77.13 —

(n. s.) — Non significatif. (*) — Nouvel échantillon.

Source : MTEFP, Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre.

Indice des taux de salaire horaire des ouvriers

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NAP 73 : Niveaux 40 et 100 ⁽¹⁾	N° de ligne	Base 100 au 1 ^{er} avril 1988					Variations en pourcentage de :		
		1987		1988			Avril 1988 à Juillet 1988	Janvier 1988 à Juillet 1988	Juillet 1987 à Juillet 1988
		Juillet	Octobre	Janvier	Avril	Juillet			
T02 Industries de la viande et du lait	1	97,8	98,4	99,0	100,0	100,9	+ 0,9	+ 1,9	+ 3,2
T03 Industrie des autres produits alimentaires	2	97,8	98,5	99,1	100,0	101,2	+ 1,2	+ 2,2	+ 3,4
T07 Production de minerais et métaux ferreux. Première transformation de l'acier	3	97,7	98,2	98,6	100,0	101,3	+ 1,3	+ 2,7	+ 3,7
T08 Production de minerais, métaux et demi-produits non ferreux	4	97,9	99,0	99,0	100,0	101,2	+ 1,2	+ 2,3	+ 3,4
T09 Production de matériaux de construction et minéraux divers	5	97,2	98,2	98,8	100,0	100,7	+ 0,7	+ 1,9	+ 3,6
T10 Industrie du verre	6	97,6	98,9	99,0	100,0	101,1	+ 1,1	+ 2,1	+ 3,6
T11 Chimie de base, fibres artificielles et synthétiques. <i>dont : Chimie de base - 17 -⁽¹⁾</i>	7	97,5	98,0	99,4	100,0	100,9	+ 0,9	+ 1,6	+ 3,5
	8	97,8	98,4	99,7	100,0	101,0	+ 1,0	+ 1,4	+ 3,2
T12 Parachimie et industrie pharmaceutique	9	97,9	98,2	98,9	100,0	100,5	+ 0,5	+ 1,6	+ 2,7
<i>dont : Parachimie - 18 -</i>	10	98,4	98,3	99,0	100,0	100,5	+ 0,5	+ 1,6	+ 2,2
<i>Industrie pharmaceutique - 19 -</i>	11	97,0	97,9	98,8	100,0	100,5	+ 0,5	+ 1,7	+ 3,6
T13 Fonderie et travail des métaux	12	98,1	98,8	99,4	100,0	101,0	+ 1,0	+ 1,7	+ 3,0
T14 Construction mécanique	13	98,0	98,8	99,5	100,0	101,0	+ 1,0	+ 1,5	+ 3,0
T15 Construction électrique et électronique	14	97,9	98,5	99,1	100,0	100,6	+ 0,6	+ 1,5	+ 2,8
T16 Construction de véhicules automobiles et d'autres matériels de transport terrestre	15	98,5	99,3	99,5	100,0	100,6	+ 0,6	+ 1,1	+ 2,1
T17 Construction navale et aéronautique, armement	16	98,3	98,9	99,4	100,0	100,5	+ 0,5	+ 1,1	+ 2,2
T18 Industrie textile et habillement	17	98,3	99,1	99,5	100,0	101,4	+ 1,4	+ 2,0	+ 3,2
<i>dont : Industrie textile - 44 -</i>	18	97,8	98,5	99,3	100,0	101,2	+ 1,2	+ 2,0	+ 3,5
<i>Industrie de l'habillement - 47 -</i>	19	98,8	99,7	99,7	100,0	101,7	+ 1,7	+ 2,0	+ 2,9
T19 Industrie du cuir et de la chaussure	20	99,0	99,5	99,6	100,0	101,1	+ 1,1	+ 1,5	+ 2,1
T20 Bois, meubles, industries diverses	21	97,9	98,9	99,5	100,0	101,6	+ 1,6	+ 2,1	+ 3,8
<i>dont : Travail mécanique du bois - 48 -</i>	22	98,2	98,8	99,6	100,0	101,7	+ 1,7	+ 2,1	+ 3,6
<i>Industrie de l'ameublement - 49 -</i>	23	98,6	98,8	99,6	100,0	101,6	+ 1,6	+ 2,0	+ 3,1
T21 Industrie du papier et du carton	24	97,6	98,3	99,3	100,0	100,7	+ 0,7	+ 1,4	+ 3,1
T22 Imprimerie, presse, édition	25	98,0	98,3	99,1	100,0	100,7	+ 0,7	+ 1,6	+ 2,8
T23 Industries du caoutchouc et de la transformation des matières plastiques	26	97,8	98,1	99,3	100,0	101,1	+ 1,1	+ 1,8	+ 3,4
<i>dont : Industrie du caoutchouc - 52 -</i>	27	97,2	97,7	99,2	100,0	101,1	+ 1,1	+ 2,0	+ 4,0
<i>Transf. des matières plastiques - 53 -</i>	28	98,3	98,4	99,3	100,0	101,1	+ 1,1	+ 1,8	+ 2,9
T24 Bâtiment, génie civil et agricole	29	97,4	98,2	99,3	100,0	101,0	+ 1,0	+ 1,7	+ 3,7
T25 Commerce de gros alimentaire	30	97,6	98,2	99,0	100,0	100,6	+ 0,6	+ 1,6	+ 3,1
T26 Commerce de gros non alimentaire	31	97,4	97,8	99,2	100,0	100,8	+ 0,8	+ 1,6	+ 3,5
T27 Commerce de détail alimentaire	32	96,9	97,8	99,0	100,0	100,6	+ 0,6	+ 1,6	+ 3,8
T28 Commerce de détail non alimentaire	33	97,2	98,2	99,2	100,0	100,6	+ 0,6	+ 1,4	+ 3,5
T29 Réparation et commerce de l'automobile	34	97,4	98,3	98,8	100,0	100,6	+ 0,6	+ 1,8	+ 3,3
T31 Transports ⁽²⁾	35	97,4	98,3	99,3	100,0	100,7	+ 0,7	+ 1,5	+ 3,4
Regroupements :									
U02 Industries agricoles et alimentaires	36	97,8	98,4	99,0	100,0	101,0	+ 1,0	+ 2,0	+ 3,2
U04 Industries des biens intermédiaires	37	97,8	98,5	99,2	100,0	101,0	+ 1,0	+ 1,9	+ 3,3
U05 Industries des biens d'équipement	38	98,2	98,9	99,4	100,0	100,7	+ 0,7	+ 1,3	+ 2,6
U06 Industries des biens de consommation courante	39	98,2	98,9	99,4	100,0	101,3	+ 1,3	+ 1,9	+ 3,2
U08 Commerce	40	97,3	98,0	99,1	100,0	100,7	+ 0,7	+ 1,6	+ 3,5
U10 Services marchands	41	96,7	97,7	99,1	100,0	100,7	+ 0,7	+ 1,6	+ 4,2
U02 à U06 Industrie non compris le bâtiment ⁽³⁾	42	98,0	98,7	99,3	100,0	101,0	+ 1,0	+ 1,7	+ 3,0
<i>dont : Indust. chimique - 17 - 18 - 19 -</i>	43	97,9	98,3	99,3	100,0	100,7	+ 0,7	+ 1,5	+ 2,9
U02 à U07 Industrie y compris le bâtiment ⁽³⁾	44	97,9	98,6	99,3	100,0	101,0	+ 1,0	+ 1,7	+ 3,2
U08 à U14 Tertiaire ⁽²⁾	45	96,9	97,9	99,1	100,0	100,7	+ 0,7	+ 1,6	+ 3,9
U10 à U14 Services	46	96,6	97,7	99,1	100,0	100,8	+ 0,8	+ 1,7	+ 4,3
U02 à U14 Ensemble des secteurs non agricoles ⁽⁴⁾	47	97,6	98,4	99,2	100,0	100,9	+ 0,9	+ 1,7	+ 3,4

(1) - Entre tirets, niveau 100 de la NAP 73 (Nomenclature d'Activités et de Produits de 1973).

(2) - Non compris S.N.C.F. et R.A.T.P.

(3) - Non compris T04 « Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction » et T06 « Électricité, gaz et eau ».

(4) - Non compris S.N.C.F., R.A.T.P. ainsi que T04 et T06.

Source : MTEFP, Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre.

L'évolution des salaires

Le taux de salaire horaire des ouvriers progresse de 0,9% au cours du second trimestre 1988, le salaire mensuel de base des ouvriers (hors primes et heures supplémentaires) progresse de 1,0% sur la même période.

Évolution du taux de salaire horaire ouvrier, du SMIC et des prix.

En pourcentage

INDICATEURS ÉTUDIÉS	Année (n)	Janvier à Avril	Avril à Juillet	Juillet à Octobre	Octobre à Janvier ⁽¹⁾	Sur un an de Juillet à Juillet
TAUX DE SALAIRE HORAIRE	1984	+1,5	+2,0	+1,0	+1,7	
	1985	+1,4	+1,5	+1,4	+1,0	84 à 85 = +5,7
	1986	+0,9	+1,0	+0,7	+0,6	85 à 86 = +4,3
	1987	+1,0	+0,8	+0,8	+0,8	86 à 87 = +3,2
	1988	+0,8	+0,9			87 à 88 = +3,4
SMIC	1984	—	+4,7	—	+2,2	
	1985	+2,2	+4,6	—	—	84 à 85 = +9,2
	1986	—	+3,4	—	—	85 à 86 = +3,4
	1987	+2,4	+1,0	—	—	86 à 87 = +3,4
	1988	—	+3,3			87 à 88 = +3,3
PRIX	1984	+1,9	+1,7	+1,7	+1,1	
	1985	+1,9	+1,3	+0,6	+0,4	84 à 85 = +6,1
	1986	+0,4	+0,7	+0,7	+1,2	85 à 86 = +2,0
	1987	+0,8	+0,6	+0,5	+0,4	86 à 87 = +3,4
	1988	+0,9	+0,9			87 à 88 = +2,7

(1) — (n + 1).

En un an, le rythme d'augmentation du taux de salaire horaire (3,4%) est supérieur à celui des prix (2,7%). Sur la même période, le SMIC, relevé de 2,3% en juin 1988 et de 1,0% en juillet 1988, a progressé de 3,3%.

Ces hausses du SMIC contribuent à resserrer l'éventail des salaires ouvriers par qualification sur le deuxième trimestre 1988. Ce resserrement ne se retrouve pas sur les six derniers mois. On observe même un élargissement de l'éventail des salaires ouvriers sur un an.

Indice du taux de salaire horaire des ouvriers selon la qualification

TOUTES ACTIVITÉS ⁽¹⁾	Base 100 au 1 ^{er} avril 1988					Variations en pourcentage de :		
	1987		1988			Avril 1988 à Juillet 1988	Janvier 1988 à Juillet 1988	Juillet 1987 à Juillet 1988
	Juillet	Octobre	Janvier	Avril	Juillet			
OUVRIERS								
Selon la qualification :								
Niveau 1	98,0	98,8	99,5	100,0	101,2	+ 1,2	+ 1,6	+ 3,3
Niveau 2	98,0	98,8	99,4	100,0	101,1	+ 1,1	+ 1,7	+ 3,1
Niveau 3	97,8	98,6	99,3	100,0	100,9	+ 0,9	+ 1,7	+ 3,3
Niveau 4	97,6	98,3	99,2	100,0	100,8	+ 0,8	+ 1,6	+ 3,3
Niveau 5	97,4	98,1	99,1	100,0	100,8	+ 0,8	+ 1,7	+ 3,5
Niveau 6	97,4	98,1	99,1	100,0	100,8	+ 0,8	+ 1,7	+ 3,5
Niveau 7	97,2	98,1	99,1	100,0	100,8	+ 0,8	+ 1,7	+ 3,7
Ensemble des ouvriers	97,6	98,4	99,2	100,0	100,9	+ 0,9	+ 1,7	+ 3,4

(1) — Non compris S.N.C.F., R.A.T.P., T04 « Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction » et T06 « Électricité, eau, gaz ».

Par activité économique, les hausses trimestrielles se situent en général entre 0,5% et 1,1%. Notons des hausses plus sensibles dans quelques activités : l'industrie de l'habillement, l'industrie du bois, meubles et industries diverses, où les bénéficiaires directs du relèvement du SMIC sont nombreux; les dernières hausses du SMIC y ont eu un effet plus marqué. Comme au trimestre précédent, la progression sur douze mois des salaires des services (+4,3%) et du tertiaire (+3,9%) est plus forte que celle de l'industrie (+3,0%).

Les effectifs salariés

Dans les secteurs marchands non agricoles, l'emploi salarié a progressé de 0,1% au deuxième trimestre 1988 en données corrigées des variations saisonnières; ce léger accroissement fait suite à une progression de 0,4% au trimestre précédent.

Dans l'industrie et le bâtiment, les résultats du deuxième trimestre prolongent les tendances observées au premier trimestre. Le ralentissement des pertes d'emplois industriels se poursuit (-0,2% au deuxième trimestre 1988); les effectifs ont pratiquement cessé de décroître dans le secteur des biens intermédiaires et celui des biens d'équipement.

Dans le bâtiment, la progression des effectifs reste de 0,7% comme au premier trimestre 1988. Par contre, dans le secteur tertiaire, la croissance des effectifs s'est ralentie: +0,2%. Ce tassement s'observe dans les commerces et surtout dans les services marchands.

Emploi salarié par secteur — Série CVS

Unités : Millier, Pourcentage

EMPLOI SALARIÉ ⁽¹⁾	N° de ligne	1987			1988		Variation en pourcentage par rapport :	
		30 juin	30 septembre	31 décembre	31 mars	30 juin	au trimestre précédent	au même trimestre de l'année précédente
U 2 Industries agricoles et alimentaires...	1	533,4	530,5	528,8	528,9	527,4	- 0,3	- 1,1
U 3 Énergie	2	281,6	280,9	278,4	275,4	272,3	- 1,1	- 3,3
U 4 Industries des biens intermédiaires...	3	1 217,3	1 208,4	1 201,8	1 201,7	1 202,2	-	- 1,2
U 5 Industries des biens d'équipement...	4	1 521,0	1 508,5	1 497,0	1 495,7	1 495,4	-	- 1,7
U 6 Industries des biens de consommation...	5	1 149,3	1 139,5	1 130,9	1 129,1	1 124,4	- 0,4	- 2,2
U 7 Bâtiment et Génie civil	6	1 199,5	1 200,4	1 203,5	1 211,6	1 219,6	+ 0,7	+ 1,7
U 8 Commerces	7	2 029,3	2 031,9	2 039,6	2 052,9	2 058,5	+ 0,3	+ 1,4
U 3 Transports et Télécommunications...	8	1 307,8	1 308,7	1 309,4	1 309,9	1 311,3	+ 0,1	+ 0,3
U10 Services marchands	9	3 626,6	3 654,5	3 698,0	3 731,0	3 746,4	+ 0,4	+ 3,3
U11 Location et Crédit bail immobilier...	10	68,8	68,8	68,7	68,9	69,0	+ 0,1	+ 0,3
U12 Assurances	11	156,8	156,1	156,1	158,1	157,5	- 0,4	+ 0,4
U13 Organismes financiers	12	446,4	445,7	447,4	444,9	442,0	- 0,7	- 1,0
Regroupements :								
U 2 à U 6 Industrie n. c. le bâtiment...	13	4 702,6	4 667,8	4 636,9	4 630,8	4 621,7	- 0,2	- 1,7
U 2 à U 7 Industrie y c. le bâtiment...	14	5 902,1	5 868,2	5 840,4	5 842,4	5 841,3	-	- 1,0
U 8 à U13 Tertiaire marchand	15	7 635,7	7 665,7	7 719,2	7 765,7	7 784,7	+ 0,2	+ 2,0
U 2 à U13 Ensemble des secteurs marchands non agricoles.	16	13 537,8	13 533,9	13 559,6	13 608,1	13 626,0	+ 0,1	+ 0,7

(1) — Lignes 1 à 16 : Effectifs salariés des secteurs marchands non agricoles ventilés par activité économique (nomenclature N.A.P., niveau 15). Ces séries sont établies par l'I.N.S.E.E. à partir des résultats de l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre réalisée par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle. Les niveaux de ces effectifs ont été mis à jour compte tenu des résultats de l'UNEDIC au 31 décembre 1987 et plus globalement calés sur ceux du recensement de la population. Le système de corrections des variations saisonnières de ces séries a, dans le même temps, été également actualisé. Cette série comprend désormais les jeunes bénéficiaires d'un stage d'initiation à la vie professionnelle (SIVP), conformément aux définitions du Bureau International du Travail.